

La Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR) assure l'essentiel de son activité grâce à l'engagement de quelque 250 bénévoles répartis dans toutes les régions métropolitaines et ultramarines.

Via ses membres, fédérations de clubs et associations de retraités d'entreprises de diverses branches professionnelles, la FNAR regroupe plus de 100 000 adhérents.

Depuis les jeunes retraité(e)s, dynamiques et disposant de temps pour leur famille, pour des sorties, rencontres amicales, voyages, activités variées, engagements bénévoles... jusqu'aux plus âgés moins mobiles, plus fragiles, devenant parfois très dépendants, ce sont de fait au moins 3 générations de retraité(e)s dont les attentes et les besoins sont fort divergents.

Représenter les retraités, où ?

- **Dans des instances territoriales :**

- **CRSA** (Conférence Régionale Santé et Autonomie)
- **France Assos Santé** en régions (**URAASS** - Union Régionale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé)
- **CTS** (Conseil Territorial de Santé)
- **CDCA** (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

- **Dans les établissements et structures de santé**

La FNAR est agréée par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour proposer des candidats à la fonction de Représentant des Usagers (RU) au sein des établissements de santé publics et privés : de l'ensemble des usagers, pas seulement des retraités !

- **Dans des instances nationales :**

- **CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)
- **HCFEA** (Haut Conseil Famille, Enfance et Âge)
- **France Assos Santé (UNAASS)** – Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé)
- **CNS** (Conférence Nationale de Santé)
- **CNAV** (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- **ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux)

La Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR) assure l'essentiel de son activité grâce à l'engagement de quelque 250 bénévoles répartis dans toutes les régions métropolitaines et ultramarines.

Via ses membres, fédérations de clubs et associations de retraités d'entreprises de diverses branches professionnelles, la FNAR regroupe plus de 100 000 adhérents.

Depuis les jeunes retraité(e)s, dynamiques et disposant de temps pour leur famille, pour des sorties, rencontres amicales, voyages, activités variées, engagements bénévoles... jusqu'aux plus âgés moins mobiles, plus fragiles, devenant parfois très dépendants, ce sont de fait au moins 3 générations de retraité(e)s dont les attentes et les besoins sont fort divergents.

Représenter les retraités, où ?

- **Dans des instances territoriales :**

- **CRSA** (Conférence Régionale Santé et Autonomie)
- **France Assos Santé** en régions (**URAASS** - Union Régionale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé)
- **CTS** (Conseil Territorial de Santé)
- **CDCA** (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

- **Dans les établissements et structures de santé**

La FNAR est agréée par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour proposer des candidats à la fonction de Représentant des Usagers (RU) au sein des établissements de santé publics et privés : de l'ensemble des usagers, pas seulement des retraités !

- **Dans des instances nationales :**

- **CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)
- **HCFEA** (Haut Conseil Famille, Enfance et Âge)
- **France Assos Santé (UNAASS)** – Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé)
- **CNS** (Conférence Nationale de Santé)
- **CNAV** (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- **ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux)

La Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR) assure l'essentiel de son activité grâce à l'engagement de quelque 250 bénévoles répartis dans toutes les régions métropolitaines et ultramarines.

Via ses membres, fédérations de clubs et associations de retraités d'entreprises de diverses branches professionnelles, la FNAR regroupe plus de 100 000 adhérents.

Depuis les jeunes retraité(e)s, dynamiques et disposant de temps pour leur famille, pour des sorties, rencontres amicales, voyages, activités variées, engagements bénévoles... jusqu'aux plus âgés moins mobiles, plus fragiles, devenant parfois très dépendants, ce sont de fait au moins 3 générations de retraité(e)s dont les attentes et les besoins sont fort divergents.

Représenter les retraités, où ?

- **Dans des instances territoriales :**

- **CRSA** (Conférence Régionale Santé et Autonomie)
- **France Assos Santé** en régions (**URAASS** - Union Régionale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé)
- **CTS** (Conseil Territorial de Santé)
- **CDCA** (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

- **Dans les établissements et structures de santé**

La FNAR est agréée par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour proposer des candidats à la fonction de Représentant des Usagers (RU) au sein des établissements de santé publics et privés : de l'ensemble des usagers, pas seulement des retraités !

- **Dans des instances nationales :**

- **CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)
- **HCFEA** (Haut Conseil Famille, Enfance et Âge)
- **France Assos Santé (UNAASS)** – Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé)
- **CNS** (Conférence Nationale de Santé)
- **CNAV** (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- **ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux)

3 réseaux animés par un responsable :

CDCA : Danielle BOIZARD – d.boizard33@gmail.com

RU : Alain PELC – alain.pelc@gmail.com

URAASS : Alain LAFORET – alainlaforet@wanadoo.fr

Représenter les retraités, pourquoi ?

- c'est agir localement pour faire entendre leur voix ;
- obtenir la pleine reconnaissance de leur rôle dans la société et lutter contre les barrières d'âge et toute forme d'âgisme ;
- participer à la mise en œuvre d'une réelle solidarité intergénérationnelle ;
- promouvoir l'équité en matière de retraite et défendre leur pouvoir d'achat ;
- leur garantir des tarifs favorables sur diverses prestations grâce à un réseau de partenaires ;
- contribuer à la pérennisation et à l'amélioration de notre système de santé ;
- faire vivre la démocratie en santé au niveau des territoires et dans les établissements sanitaires ;
- favoriser la prévention à tous les âges de la vie ;
- faciliter l'accès aux compléments santé, sans critère d'âge ni délai de carence, et promouvoir l'accès aux prestations et produits de santé, sans reste à charge dans le cadre du dispositif du « Reste à Charge Zéro » ;
- exiger la réalisation de dispositifs permettant une meilleure accessibilité : bâtiments publics, logements, transports en commun, lieux de culture... ;
- encourager les villes à se lancer dans la démarche Villes amies des Aînés ;
- lutter contre l'isolement des personnes fragiles et âgées ;
- leur permettre de rester le plus longtemps possible maîtres de leur vie et de leur parcours de santé ;
- faire aboutir à brève échéance la loi d'adaptation de la société au vieillissement dans tous ses aspects, dont la prise en charge de la perte d'autonomie ;
- réclamer un véritable statut de l'aidant.

Site de la FNAR : <https://fnar.info/>

3 réseaux animés par un responsable :

CDCA : Danielle BOIZARD – d.boizard33@gmail.com

RU : Alain PELC – alain.pelc@gmail.com

URAASS : Alain LAFORET – alainlaforet@wanadoo.fr

Représenter les retraités, pourquoi ?

- c'est agir localement pour faire entendre leur voix ;
- obtenir la pleine reconnaissance de leur rôle dans la société et lutter contre les barrières d'âge et toute forme d'âgisme ;
- participer à la mise en œuvre d'une réelle solidarité intergénérationnelle ;
- promouvoir l'équité en matière de retraite et défendre leur pouvoir d'achat ;
- leur garantir des tarifs favorables sur diverses prestations grâce à un réseau de partenaires ;
- contribuer à la pérennisation et à l'amélioration de notre système de santé ;
- faire vivre la démocratie en santé au niveau des territoires et dans les établissements sanitaires ;
- favoriser la prévention à tous les âges de la vie ;
- faciliter l'accès aux compléments santé, sans critère d'âge ni délai de carence, et promouvoir l'accès aux prestations et produits de santé, sans reste à charge dans le cadre du dispositif du « Reste à Charge Zéro » ;
- exiger la réalisation de dispositifs permettant une meilleure accessibilité : bâtiments publics, logements, transports en commun, lieux de culture... ;
- encourager les villes à se lancer dans la démarche Villes amies des Aînés ;
- lutter contre l'isolement des personnes fragiles et âgées ;
- leur permettre de rester le plus longtemps possible maîtres de leur vie et de leur parcours de santé ;
- faire aboutir à brève échéance la loi d'adaptation de la société au vieillissement dans tous ses aspects, dont la prise en charge de la perte d'autonomie ;
- réclamer un véritable statut de l'aidant.

Site de la FNAR : <https://fnar.info/>

3 réseaux animés par un responsable :

CDCA : Danielle BOIZARD – d.boizard33@gmail.com

RU : Alain PELC – alain.pelc@gmail.com

URAASS : Alain LAFORET – alainlaforet@wanadoo.fr

Représenter les retraités, pourquoi ?

- c'est agir localement pour faire entendre leur voix ;
- obtenir la pleine reconnaissance de leur rôle dans la société et lutter contre les barrières d'âge et toute forme d'âgisme ;
- participer à la mise en œuvre d'une réelle solidarité intergénérationnelle ;
- promouvoir l'équité en matière de retraite et défendre leur pouvoir d'achat ;
- leur garantir des tarifs favorables sur diverses prestations grâce à un réseau de partenaires ;
- contribuer à la pérennisation et à l'amélioration de notre système de santé ;
- faire vivre la démocratie en santé au niveau des territoires et dans les établissements sanitaires ;
- favoriser la prévention à tous les âges de la vie ;
- faciliter l'accès aux compléments santé, sans critère d'âge ni délai de carence, et promouvoir l'accès aux prestations et produits de santé, sans reste à charge dans le cadre du dispositif du « Reste à Charge Zéro » ;
- exiger la réalisation de dispositifs permettant une meilleure accessibilité : bâtiments publics, logements, transports en commun, lieux de culture... ;
- encourager les villes à se lancer dans la démarche Villes amies des Aînés ;
- lutter contre l'isolement des personnes fragiles et âgées ;
- leur permettre de rester le plus longtemps possible maîtres de leur vie et de leur parcours de santé ;
- faire aboutir à brève échéance la loi d'adaptation de la société au vieillissement dans tous ses aspects, dont la prise en charge de la perte d'autonomie ;
- réclamer un véritable statut de l'aidant.

Site de la FNAR : <https://fnar.info/>